



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 novembre 2025 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2025 11 17-07- TRAVAUX – AUTORISATION DE
SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LA SOCIÉTÉ
ÉNÉDIS

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 08/11/2025	
En exercice :	33	
Présents :	24	Affichage de la convocation : 10/11/2025
Pouvoirs :	8	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 20/11/2025
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Christian NEUVILLE, Jean-Pierre NEMOZ, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.		
Absents ayant remis pouvoir :		
Mme Yolande CHAREYRE donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN M Edouard WILLEMIN donne pouvoir à M Christian NEUVILLE Mme Geneviève HECTOR donne pouvoir à M Safi BOUKACEM M Yohann DUMAS donne pouvoir à M Sylvère MATHIEU Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Stéphane GILLET M Roland BADOIL donne pouvoir à Mme Ghislaine FROMM Mme Chantal ROCHE donne pouvoir à M Henri COQUARD M Gerbert RAMBAUD donne pouvoir à Mme Isabelle VIDAL		
Absents ou excusés :		
Mme Chantal BERTHILLON		

Mme Béatrice DUMORTIER est élue Secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Monsieur le Maire présente un projet de convention de servitude sollicitée par la société ÉNÉDIS sur un ensemble de parcelles :

Section	Numéro parcelle	Lieux-dits
A	1118	La maison blanche
AD	0416	La Loge
AD	0490	Le Chardonnet
AC	0335	Du Dronaud
AD	0246	Le Bourg Vaugneray
AD	0319	Le Chardon
AD	0321	Le Chardon
AC	0465	Le Bourg Vaugneray
A	0134	La maison blanche
A	0133	La maison blanche

La servitude porte sur une bande de terre de 3 mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale de 296 mètres.

Le projet de convention est conclu pour la durée de vie des ouvrages énumérés ci-dessus et figurants à l'article 1 de la convention, ci-après annexée.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :***

**32 suffrages exprimés : 32 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

AUTORISE la signature de la convention de servitude, telle qu'annexée à la présente,
avec la société ÉNÉDIS

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et actes s'y rapportant

*Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le*

21.11.2025

et de la publication en mairie le

21.11.2025

La secrétaire

Béatrice DUMORTIER



Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations,

Le Maire

Daniel JULLIEN

